

Envoyé en préfecture le 27/07/2022

Reçu en préfecture le 27/07/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 009-210901278-20220721-2022_12_D-DE

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PROCURATION : 1

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus.

Monique CARLES
Secrétaire de séance

DEJEAN Jean Paul
Maire de Gabre



Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le ~~26~~27/07/2022 et publiée le ~~26~~27/07/2022